

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</p> <p>Sous-direction FOPDAC Bureau Coopération Internationale</p> <p>Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal</p> <p>Suivi par : Isabelle HERVE</p> <p>Tél : 01.49.55.45.23 Fax : 01.49.55.50.68. Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/FOPDAC/N2004-2058</p> <p>Date: 14 juin 2004</p>
--	---

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales
à

Date limite de réponse : **5 avril 2004**
(dossier à déposer auprès du DRAF/SRFD)
Dossiers à transmettre par le SRFD au B.C.I.
pour le 3 mai 2004

Messieurs les **Directeurs Régionaux de**
l'Agriculture et de la Forêt
(Services Régionaux de la Formation et du
Développement)

☞ Nombre d'annexes : 2
(8 pages)

Objet : Attribution de **bourses d'échanges linguistiques** pour les élèves de CAPA, BEPA, **Seconde, 1^{ère} et de Terminale** (voyageant en groupe), issus d'une formation initiale scolaire - Année scolaire – 2004 - 2005

Bases juridiques : Note de service DGER / POFEGT / N 96 N° 2073 du 31 mai 1996.
Cette note de service annule et remplace la note de service DGER/FOPDAC/N 2003 – 2039 du 20 mai 2003.

Résumé : Bourse couvrant **75 % du montant du transport** (ne devrait pas dépasser 200 € par élève bénéficiaire) pour un séjour à but linguistique d'une **durée minimale de 14 jours**. Ce séjour doit avoir lieu dans un des **pays éligibles au programme SOCRATES**.

Mots-clés : Pratique linguistique, réciprocité, Union Européenne.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt DOM-TOM Unions nationales fédératives d'établissements privés Inspection de l'enseignement agricole</p>	<p>Pour information :</p> <p>Administration centrale Conseil général du GREF Inspection générale de l'Agriculture Fédérations d'Associations de parents d'élèves de l'Enseignement Agricole Public Organisations syndicales du personnel de l'enseignement technique</p>

Dans le cadre du Nouveau Contrat pour l'École il a été décidé de promouvoir la réalisation de stages linguistiques, dans un pays de l'Union Européenne (des dérogations sur demande écrite peuvent permettre aux élèves des DOM TOM d'effectuer des stages dans un pays voisin), pour les élèves des classes de CAPA, BEPA, Seconde, Première et de Terminale de l'enseignement technique agricole public et privé sous contrat.

I - CADRE GÉNÉRAL

Pour la mise en œuvre, se référer à la Note de Service DGER/POFETGP/N 96 N°2073 du 31 mai 1996.

Les financements proposés par la présente circulaire doivent permettre à un plus grand nombre d'élèves d'effectuer un séjour à l'étranger dans le but d'améliorer leur connaissance d'une langue étrangère, à travers un projet élaboré au niveau d'un groupe (une classe ou un groupe d'élèves).

□ **Pays éligibles :**

Les séjours pourront avoir lieu dans **les pays éligibles au programme SOCRATES** ; Europe des 15, les pays de l'Espace Economique Européen (Islande, Lichtenstein et Norvège) et les pays associés (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie ainsi que Chypre et Malte).

Le chef d'établissement et les équipes pédagogiques s'appuieront sur les relations qu'ils auront établies avec des institutions étrangères ou des établissements scolaires européens, notamment dans le cadre d'échanges et de jumelages.

Il convient d'offrir à l'élève la possibilité de mieux connaître le mode de vie et la culture du pays où il séjourne.

Par ailleurs, le chef d'établissement et l'équipe pédagogique s'engagent à faciliter la réciprocité en apportant leur aide aux élèves étrangers qui souhaiteraient effectuer le même type de séjour en France.

II – OBJECTIFS DES STAGES

- Favoriser la pratique d'une langue étrangère à l'occasion d'une immersion linguistique,
- Privilégier la relation d'échange entre les élèves français et les élèves des établissements partenaires,
- Ecarter les projets « clé en main » des tour-opérateurs,
- Découvrir par une approche directe, les réalités culturelles, sociales, scientifiques, technologiques, économiques et environnementales des pays européens,
- Comprendre les enjeux agricoles et ruraux des différents pays européens,
- Développer la citoyenneté européenne.

Il est demandé de construire une réciprocité, afin de nouer un partenariat pérenne. Les séjours doivent donner lieu à un échange d'élèves et il est recommandé de favoriser le placement des élèves dans les familles afin de permettre également une meilleure immersion linguistique.

III - CHAMP D'APPLICATION

Sont essentiellement concernés les **élèves en formation initiale**, issus du **cycle de détermination (CAPA et BEPA) et du cycle terminal général et technologique (Bac Pro, BTA, Bac technologique et filière «S »)**, des classes de **seconde, première et terminale** des établissements d'enseignement agricole publics et établissements d'enseignement agricole privés sous contrat.

Les séjours seront d'une durée minimale de 2 semaines (14 jours).

Il est fortement conseillé aux établissements de présenter un dossier "mobilité" au titre du Programme COMENIUS.

IV – PROCEDURES D'INSTRUCTION DES DEMANDES AU NIVEAU DES ETABLISSEMENTS

L'établissement devra remplir le dossier ci-joint (un par pays et par groupe)

□ **Pièces à fournir avant le départ au SRFD :**

Date limite : 5 avril 2004

- **Demande de subvention** visée par le SRFD (Annexe 1.1)
- **Présentation du projet** (Annexe 1.2 et 1.3)
- **Engagement de l'établissement partenaire** (Annexe 1.4)
- **Liste prévisionnelle des élèves** (Annexe 1.5)
- **Budget prévisionnel** (Annexe 1.6) y joindre un **devis de transport**

NB : - *L'établissement effectuera les démarches nécessaires pour tout séjour d'élève à l'étranger (MSA, assurance rapatriement...).*

- *Les stages à l'étranger organisés et contrôlés par l'établissement dans le cadre de la formation entrent dans le champ d'application des articles 1145 et 1252-2 du Code Rural (Loi n° 76-622 du 10 juillet 1976) et donnent droit aux prestations prévues par cette législation en cas d'accident du travail.*

Le chef d'établissement adressera à la DRAF/SRFD, pour le **5 avril 2004** date de rigueur, les dossiers complets de candidature pour les projets mis en oeuvre entre le 1er septembre 2004 et le 30 juin 2005.

V – PROCEDURES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les SRFD transmettront à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, Bureau de la Coopération Internationale les dossiers complets, revêtus de leur avis, pour **le 3 mai 2004**.

La sélection des classes ou le classement des candidats individuels seront décidés par une commission, qui se tiendra entre mai et juin 2004.

Cette commission sera composée de :

- un représentant de l'inspection de l'enseignement agricole ,
- un représentant de la sous Direction POFEGTP,
- un représentant de la Sous-Direction FOPDAC,
- un représentant des Chefs de SRFD,
- un représentant des Chefs d'établissements,
- un représentant des enseignants de langue.

Les critères principaux retenus seront l'intégration du projet dans le cursus de formation, la réciprocité (entraînant un partenariat pérenne) ainsi que la préparation, le suivi et l'exploitation du séjour.

VI – MODALITES PRATIQUES D'ATTRIBUTION DES CREDITS

□ **Montant :**

75% du montant du transport (ne devrait pas dépasser 200 € par élève bénéficiaire).

La commission proposera le montant des crédits délégués aux établissements sur le chapitre 3901 article 70 et ils vous seront notifiés ultérieurement.

Le montant de la bourse est ordonnancée par la comptabilité de la **Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt à l'établissement** sur présentation de pièces justifiant la réalisation de l'échange linguistique.

- **Pièce à fournir au retour des élèves et à remettre à la DRAF** pour paiement avant la fin de gestion annuelle (année civile) :
 - **L'attestation de séjour** (Annexe 2.1)
 - Liste émargée des **élèves partis** (Annexe 2.2)

VII- COMPTE RENDU D'EXÉCUTION

Il sera adressé à la DGER, Sous-Direction FOPDAC, Bureau de la Coopération Internationale, un compte rendu d'exécution après la réalisation de l'échange linguistique.

- **Pièce à fournir au retour des élèves et à remettre au SRFD (puis transmis au BCI 2 mois maximum après réalisation) :**
 - **Bilan du séjour** (sous forme d'un rapport pédagogique)
 - Liste émargée des **élèves partis** (Annexe 2.2)

Vous veillerez à assurer une large information sur les possibilités qu'offrent ces bourses à des élèves en classe de CAPA, BEPA, Seconde, Première et de Terminale désirant enrichir leur culture par un séjour linguistique à l'étranger.

Important ! En retour, l'étudiant devra faire partager son expérience afin de communiquer l'importance de sa démarche auprès des futurs stagiaires.

Le Contrôleur Financier,

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Pierre DABLANC

Michel THIBIER

DEMANDE DE SUBVENTION * proposée en Commission Nationale 2004

**Attention remplir un dossier par projet présenté*

ETABLISSEMENT :	
ADRESSE :	
Téléphone :	Fax :

PROJET

PAYS :	VILLE :
Classe concernée :	
Effectif :	
Durée du séjour :	
Date de départ : <input type="checkbox"/>	Date de retour : <input type="checkbox"/>
Réciprocité prévue	OUI NON
Accueil des élèves étrangers du..... au	

RESPONSABLE DU PROJET

Nom :	Prénom :
Fonction :	

AVIS MOTIVE DU SRFD

--

PRESENTATION DU PROJET

OBJECTIFS DU SEJOUR *(3 au maximum)*

--

ACCOMPAGNATEURS

Nom	Prénom	Fonction
.....	Responsable du séjour
.....
.....
.....

MODE DE TRANSPORT

--

MODE D'HEBERGEMENT

<p><input type="radio"/> Familles</p> <p><input type="radio"/> Etablissements</p> <p><input type="radio"/> Auberge de jeunesse</p>
--

PRESENTATION DU PROJET (suite)

PREPARATION DU SEJOUR

(documents, contacts, aspects linguistiques.....)

ACTIVITES PENDANT LE SEJOUR

(visites, rencontres, langue utilisée pendant le séjour.....)

INTEGRATION AU CURSUS SCOLAIRE ET AU PROJET D'ETABLISSEMENT

EXPLOITATION AU RETOUR

EVALUATION

(indiquer les critères)

ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT PARTENAIRE*
COMMITMENT BY PARTNER COLLEGE*
VERPFLICHTUNG DER PARTNERSCHULE*
COMPROMISE DEL CENTRE PATENARIO*
CONTRATTO D'ACCEZZAZIONE DELL'ISTITUTO PARTNER*

**à remplir par l'établissement étranger*
**to be filled in by foreign college*
**von der ausländischen Schule auszufüllen*
**a rellenar por el centre estranjero*
**deve essere compilato dall'istituto straniero*

PAYS :
 COUNTRY / STAAT/LAND / PAIS / PAESE

ETABLISSEMENT :
 COLLEGE / SCHULE / CENTRO / ISTITUTO

.....

TELEPHONE : **FAX :**
 PHONE / TELEPHONO / TELEFONO

Je soussigné, M.
 I undersigned / Ich unterzeichneter Herr / Frau / Yo, el infrascrito, Sr. / Io sottoscritto, Sig.

Fonction :
 Position / Funktion / Fonciòn / Funzione nell'istituto

accepte, par la présente, d'accueillir dans le cadre d'un stage linguistique, les élèves

de.¹

*agree to organise the study and language tour of the students from /
 verpflichte mich hiermit, im Rahmen eines sprachlichen Praktikums, die Schüler von /
 me comprometo a acoger, en el marco de una estancia de práctica linguística a los alumnos /
 accetta, colla presente, di accogliere nell'ambito di un tirocinio linguistico, gli alunni di*

du **au**
from / vom / del / dal *till / bis zum / al / al*

Fait à
 Signed at / Gezeichnet in / a / fatto a

le.....
 On / am / el / li

Signature
 Signature / Unterschrift / Firma

¹ Nom de l'établissement Français
 french college / zu empfangen bzw. zu betreuen / centro francés de / Nome dell'istituto scolastico francese interessato dallo scambio linguistico

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Transports (joindre un devis)	<input type="text"/>	Subvention sollicitée (maximum : 75 % des frais de transport)	<input type="text"/>
Hébergement	<input type="text"/>	Programmes européens Précisez.....	<input type="text"/>
Frais de visite	<input type="text"/>	Autofinancement de l'Etablissement	<input type="text"/>
Autres frais Précisez	<input type="text"/>	Participation des familles	<input type="text"/>
.....		Autres Aides (Privées, Régionales, Départementales, Communales, ...)	<input type="text"/>
.....		Précisez.....	
TOTAL	<input type="text"/>	TOTAL	<input type="text"/>

- IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT- IMPORTANT- IMPORTANT -

DOCUMENTS A FOURNIR AU SRFD AVANT LE DEPART *

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

- Demande de subvention visée impérativement par le SRFD (annexe 1.1)
- Présentation du projet (annexe 1.2 et 1.3)
- Engagement de l'Etablissement partenaire (annexe 1.4)
- Liste prévisionnelle des élèves (annexe 1.5)
- Budget prévisionnel (annexe 1.6)
- Devis du transport (y compris en cas d'utilisation d'un véhicule de l'établissement)

***ATTENTION UTILISER IMPERATIVEMENT LES FORMULAIRES OFFICIELS
sinon votre demande ne sera pas prise en compte par la commission
nationale d'attribution des bourses.**

ATTESTATION DE SEJOUR*
PLACEMENT CERTIFICATE*
AUFENTHALTSBESTÄTIGUNG*
ATESTACION DE ESTANCIA*
CERTIFICATO DI SOGGIORNO*

**à remplir par le partenaire étranger et à remettre au SRFD après la réalisation du projet*

**to be filled in by partner abroad and to be returned to regional farming authority after the stay abroad*

**vom ausländischen Partner auszufüllen und an den SRFD nach Verwirklichung des Projektes weiterzuleiten*

**a rellenar por el partenaire extranjero y a entegar al Servicio Régional de Formación Desarrelamiento (SRFD) despues de realizarse el proyecto*

**a compilare dal partner staniero ed a trasmettere al servizio regionale della formazione e dello sviluppo (SRFD) dopo la realizzazione del progetto*

Je soussigné, M......

I undersigned / Der / Die Unterzeichnete , Herr/Frau / Yo, el infrascrito, Sr. / lo sottoscritto, Sig.

Fonction :.....

Position / Funktion / Función / Funzione nell'istituto

Etablissement......

Training institution / Schule / Centro / Istituto

atteste par la présente avoir reçu, dans le cadre d'un séjour linguistique, les élèves de l'établissement français suivant :

certify hereley having received students from French farming college on a study following and language tour /

bestätigt hiermit, dass er/sie im Rahmen eines sprachlichen Praktikums, die SchülerInnen der französischen Schule /

atesta haber recibido, en el marre de una linguistica a los alumnos del siguiente centre francés. /

attesta colla presente aver ricevuto nell'ambito di un soggiorno liguistico, gli alunni dell'istituto francese seguente

Ce séjour s'est déroulé

The stay began / Die Praxis erfolgte / Esta estancia se desarrollò / Questo soggiorno si è svolto

du **au** **inclus.**
on / vom / del / dal and ended on / bis zum /al inkl / incluido / incluso

Fait à **le**.....
Signed at / Gezeichnet in / A / Fato a on / am / el / li

Signature

Signature / Unterschrift / Firma

